

LEVI GARGO

215 / 08.14

L'actualité médicale vue par votre laboratoire
Dr méd. Edouard H. Viollier, FMH Médecine interne
Dominic Viollier, lic. oec. HSG

Peau, cheveux et ongles

Nouveau set de prélèvement de champignons amélioré : DERMAPAK®

Examen direct
et culture

Prémisse

Les mycoses de la peau, des ongles et du cuir chevelu sont des problématiques fréquentes dans les cabinets médicaux. Avec une prédominance de 80 %, *Trichophyton rubrum* est l'agent pathogène le plus fréquemment rencontré dans l'onychomycose. Dans le cadre des tinea pedis (pieds d'athlètes), ce sont *T. mentagrophytes* et *T. interdigitale* qui sont au premier plan. Une mycose cutanée et / ou du cuir chevelu due à *Microsporum canis* laisse supposer une transmission par des animaux domestiques.

En dehors d'un aspect d'ordre purement esthétique, les mycoses de la peau peuvent aussi être la porte d'entrée pour de sévères surinfections bactériennes.



Microsporum canis (400x)

Investigation

En fonction du caractère invasif de l'infection, et de son extension, le traitement peut varier, allant d'un traitement intensif avec des antimycosiques topiques à un traitement systémique pouvant durer plusieurs mois. D'autre part, comme il est souvent difficile de distinguer une mycose d'autres étiologies altérant également la peau et les ongles, une investigation mycologique approfondie est indiquée avant l'instauration d'un traitement.

Préanalytique

1. En présence d'une onychomycose, il faut exciser au préalable les morceaux de kératine friables
2. Nettoyer la zone de prélèvement avec de l'alcool à 70 %
3. Il faut prélever des squames de peau, des fragments d'ongles ou des bulbes pileux **à la jonction des tissus sains et infectés** et les mettre directement dans un set de prélèvement DERMAPAK®. Comme alternative, un récipient de transport stérile sans additif peut être utilisé.

Examens

Examen microscopique direct après dissolution de la kératine avec du KOH

Culture sélective (durée jusqu'à 21 jours) pour l'identification de l'agent pathogène jusqu'au niveau de l'espèce

Matériel

DERMAPAK®, N° Article 14339

Tube stérile, rouge (29), N° Article 6105

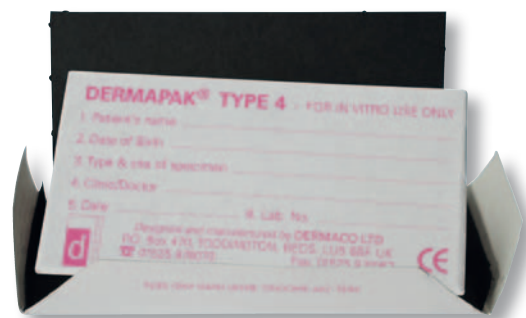
Tube stérile, blanc (32), N° Article 10347

Prix

Dermatophytes, recherche directe et culture :

CHF 87.– si négatif

CHF 100.– si positif



Information Littérature sur demande

Dr méd. Olivier Dubuis, FAMH Médecine de laboratoire, responsable Microbiologie

Dr phil. II Claudia Lang, FAMH Médecine de laboratoire, responsable adj. Microbiologie, responsable adj. Outer Corelab, coordinatrice des études

Dr sc. nat. ETH Diana Ciardo, FAMH Médecine de laboratoire, responsable Outer Corelab a.i., responsable adjointe Microbiologie

Rédaction Dr méd. Dieter Burki, FAMH Médecine de laboratoire, responsable du département Production Ouest

contact@viollier.ch | www.viollier.ch